



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13/03/2023

N/Réf. : **BXL21730_705_PREA**
Gest. : **GM/EDS**
V/Réf. :
Corr: **E. de Sart**

BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire - Autoworld.
(= dans l'ensemble et le site classés du parc du Cinquantenaire)
AVIS PRÉALABLE : placement de panneau
photovoltaïques sur les toitures Autoworld.
Demande de BUP - DPC du 15/02/2023

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 15/02/2023, nous vous communiquons *l'avis favorable* émis par la CRMS en sa séance du 08/03/2023, concernant la demande sous rubrique.



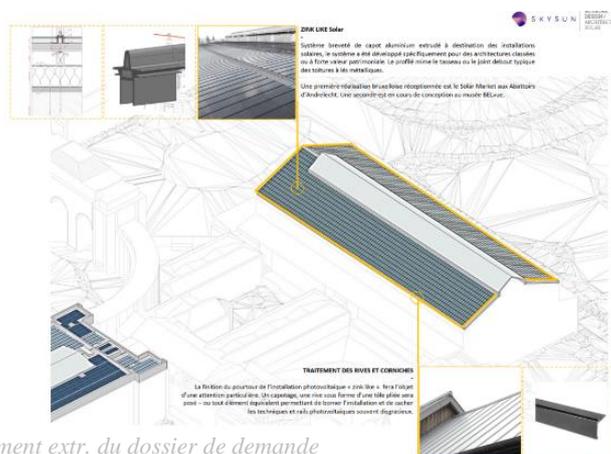
© Google Earth

L'ARGBC classe comme ensemble les bâtiments formant le Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, Autoworld et les Musées Royaux d'Art et d'Histoire sis dans le Parc du Cinquantenaire qui est également classé comme site (AR 18/011/1976).

L'actuelle demande d'avis de principe vise l'aile abritant Autoworld et a pour objet le placement de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de sa toiture .

Le projet est envisagé comme un projet d'intégration solaire ou BIPV (*Building Integrated Photovoltaics*). Pour arriver à cet objectif d'intégration le demandeur propose d'utiliser:

- des profilés *zink like* pour imiter la couverture en zinc à tasseaux d'origine;
- des panneaux solaires noirs, dépourvus de reflets bleutés;
- un profil de finition au droit des rives du toit. Il s'agit probablement des éléments les plus visibles mais qui permettent de visuellement faire 'camoufler' la surépaisseur et les rails peu esthétiques de l'installation



Document extr. du dossier de demande

Avis de la CRMS

La Commission accueille favorablement la proposition de placer des panneaux photovoltaïques sur la toiture d'Autoworld. L'intégration et l'uniformité recherchées par la disposition géométrique et l'aspect visuel des panneaux donneront à la toiture un aspect rythmé, sobre et homogène, dont la forme fait référence à la couverture en zinc existante. Bien que visibles, les panneaux solaires seront donc bien intégrés et ne devraient pas porter atteinte à la valeur patrimoniale et à la typologie de l'immeuble ni impacter négativement les vues et perspectives vers le site.

Lors de la demande de permis, la CRMS demande toutefois de détailler l'ensemble des dispositifs techniques nécessaires à l'installation (tels que le câblage, etc.). Ceux-ci devront également s'intégrer de manière appropriée et discrète. Elle demande par ailleurs de s'assurer que le placement des panneaux ne met pas en péril la bonne stabilité de la toiture.

Enfin, la CRMS recommande qu'une démarche similaire s'organise pour poser des panneaux photovoltaïques sur les autres toitures de l'ensemble et notamment sur le pendant d'Autoworld, le hall des Aviateurs. De manière générale, elle estime qu'il y a lieu de préserver au maximum la symétrie entre les deux bâtiments.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE
Président

c.c. à : sbuelinckx@urban.brussels; twauters@urban.brussels; edesart@urban.brussels; jvandersmissen@urban.brussels; restauration@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels ;